



COMMUNIQUÉ

FIN DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE

GSLR – Fin de l'enquête de la Commission municipale

(Grenville-sur-la-Rouge, le 11 octobre 2016) – La Commission municipale du Québec vient de mettre fin à son enquête en déontologie et éthique à l'égard du maire de Grenville-sur-la-Rouge, John Saywell. Dans une courte décision de quatre pages, la Commission a déterminé que les allégations formulées par Marc André Le Gris de conflit d'intérêts et d'abus de pouvoir à l'endroit du maire Saywell n'étaient pas supportées par des éléments de preuve.

M. Le Gris s'était plaint que le maire Saywell était en conflit d'intérêts avec le Club équestre d'Argenteuil en raison du fait que sa conjointe était impliquée dans le conseil d'administration de l'organisme et aussi parce qu'il habite dans un secteur traversé par le sentier, ce qui lui procurait apparemment un avantage privé. La Commission a déclaré qu'il n'y a tout simplement pas de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif et qu'aucune preuve soumise ne permettait de conclure que M. Saywell retirait un bénéfice personnel.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge déplore que le traitement de la plainte ait exigé autant d'énergie et de temps. Le directeur général, M. Jean-François Bertrand, a mis de nombreuses heures à fournir tous les documents et correspondances demandés par la Commission. La Municipalité, qui a l'obligation d'assumer la défense de tout élu qui serait poursuivi devant les tribunaux, a dû déboursier environ 5 000 \$ en frais d'avocats pour représenter M. Saywell auprès du procureur de la Commission. Cette somme s'ajoute aux quelque 30 000 \$ de frais juridiques que la Municipalité a dû défrayer pour la défense de conseillers poursuivis en diffamation par M. Le Gris en Cour supérieure, poursuite que M. Le Gris a subitement abandonnée le 4 août dernier et dont le désistement a été constaté dans la décision du Juge Michaud.

Cette situation n'est pas unique au Québec. La législation municipale vient d'être modifiée pour que les plaintes en éthique ne soient plus traitées préalablement par le ministère des Affaires municipales pour ensuite être transmises à la Commission municipale pour enquête obligatoire. Dorénavant, depuis le 30 septembre, les plaintes sont transmises directement à la Commission qui, elle, s'assure de rejeter au préalable les causes frivoles, vexatoires, ou manifestement mal fondées comme la plus récente à l'endroit du maire Saywell.

La Municipalité est tout de même soulagée de voir clarifiée la question des conjoints et des organismes sans but lucratif. Les familles de plusieurs élus sont impliquées très activement dans les centres communautaires, la banque alimentaire, les bibliothèques, la guignolée et le dépouillement de l'arbre de Noël, entre autres.